

APPEL A PROJETS 2026 DU CANCEROPÔLE EST

« SOUTIEN A L'ÉMERGENCE DE PROJETS »

INNOVATION TRANSLATIONNELLE

● **Contexte**

La place de l'innovation en oncologie est un élément stratégique aussi bien pour les avancées des différents angles d'attaque de la recherche que des évolutions constantes des référentiels de parcours de soin. Les objectifs du Cancéropôle Est sont de promouvoir et de rendre visible les innovations en cancérologie sur et pour son territoire en se basant sur un socle de compétences et d'expertises existants.

Dans le cadre de leur labellisation, l'INCa a confié aux Cancéropôles la mission de favoriser la détection et l'émergence de nouveaux projets de recherche, et permettre leur consolidation pour maximiser leurs chances de réussite aux appels à projets nationaux ou internationaux.

Ce soutien à l'émergence est apporté par le Cancéropôle Est à travers un appel à projets annuel. Le but est d'accélérer le transfert de l'innovation en recherche et proposer des phases cliniques d'essais précoces.

● **Critères**

1. Nature des projets attendus

Cet appel à projets est thématiqué. Les thématiques changent chaque année et sont établies en fonction des priorités scientifiques définies par le COSC (Conseil scientifique et clinique du Cancéropôle Est).

Thématique 2026 :

« Nouvelles approches en biopsie liquide : innovation clinique, biologique, mécanistique ou technologique »

Inclut des projets sur les vésicules extracellulaires, CTC, ADN/ARN circulants, signatures protéiques...

Les projets attendus devront avoir une visée translationnelle en oncologie. Ils devront démontrer le caractère innovant de la recherche entreprise et répondre à un besoin identifié pour les patients.

Ils doivent être des projets nécessitant une prise de risque sur le court terme pour tester de nouvelles hypothèses scientifiques ou approches de recherche, ou des projets « pilotes » permettant de valider la faisabilité ou la méthodologie d'un futur programme de recherche, ayant peu de chances d'être financés par d'autres organismes à ce stade. Ils peuvent représenter l'arrivée d'une équipe dans un nouveau champ disciplinaire.

Seront particulièrement encouragés les projets de ruptures scientifiques et/ou technologiques (approches nouvelles et originales), multidisciplinaires.

Les projets peuvent correspondre à une idée nouvelle ressortant de travaux antérieurs, mais ne doivent en aucun cas être la suite de recherches déjà menées au sein de l'équipe. Des études ancillaires utilisant le matériel biologique collecté dans le cadre d'essais cliniques sont possibles.

Les projets devront clairement démontrer le caractère émergent et novateur. Ce critère est déterminant pour démontrer l'adéquation du projet avec le cadre de l'appel à projets et sera

évalué de façon spécifique. Les candidats devront donc apporter un soin particulier et précis pour rédiger ce point du dossier.

Ils devront faire apparaître l'impact attendu (étape limitante à franchir, livrables, effet levier de la partie financée), et indiquer la suite envisagée en cas de succès, l'objectif étant de développer un projet qui sera soumis à un appel à projets de plus grande envergure.

Ne sont pas éligibles dans ce soutien à l'émergence :

- Les essais cliniques ou études nécessitant la création d'une nouvelle collection,
- Les projets basés uniquement sur des approches en « Sciences humaines et sociales, épidémiologie, santé publique » pour lesquels un appel à projets « Émergence » spécifique est mis en place en parallèle (www.canceropole-est.org/appe-a-projets-emergence-shsesp-2026/),
- Les projets de plus grande ampleur nécessitant un financement plus important de plusieurs équipes au niveau interrégional, les projets visant au montage et à la mutualisation de plateformes ; pour de tels projets, vous êtes encouragés à contacter la coordination du Cancéropôle Est (www.canceropole-est.org/contact) pour un accompagnement adapté,
- Les projets ayant déjà été soumis deux fois à des appels à projets « Émergence » précédents du Cancéropôle Est,
- Les projets déjà financés par la Ligue interrégionale contre le cancer CCIR Est ou le GIRCI Est, ou ayant déjà obtenu un financement en réponse à un appel à projets national, sauf études ancillaires.

2. Public concerné

L'appel à projets est ouvert exclusivement aux équipes de l'interrégion Est (région Grand Est et région Bourgogne-Franche-Comté). Il concerne l'ensemble de la communauté scientifique. Le porteur devra être un chercheur et/ou clinicien et justifier d'un contrat couvrant la période de réalisation du projet. La place du financement dans le projet global du candidat sera à préciser pour les jeunes chercheurs.

Les projets peuvent impliquer 1 ou 2 équipes. Les plateformes et plateaux techniques de l'interrégion Est seront favorisées comme soutien technologique. L'accord de tous les partenaires devra être obtenu.

Le Cancéropôle Est met à disposition sur son site internet un annuaire des équipes et plateformes existant dans l'interrégion Est et pouvant être sollicitées pour collaborer à des projets de recherche sur le cancer (www.canceropole-est.org/la-recherche/annuaire-du-canceropole-est).

3. Financement

L'aide budgétaire des projets retenus sera de 25 000 euros maximum par projet pour 12 mois. Les fonds seront alloués par le Cancéropôle Est.

La subvention pourra financer du fonctionnement et divers consommables, du personnel non permanent (possibilité de gratifications de stage M2R notamment), des missions (max 10 % du budget), des prestations de service. Les demandes d'équipement sont éligibles dans la limite de 30 % du budget demandé. Ne sont pas éligibles : frais de publication, frais de gestion. Si le coût total du projet est supérieur à la somme demandée au Cancéropôle Est, le porteur de projet devra indiquer qu'il pourra réaliser le projet grâce à des financements complémentaires (soutiens demandés/obtenus...).

Les projets devront être prêts à démarrer dès l'attribution du financement. Le projet doit être en accord avec la réglementation en vigueur. Les autorisations réglementaires si nécessaires devront être obtenues auprès des organismes compétents avant le versement du financement attribué.

● **Processus de sélection**

1. Etapes de la procédure de sélection

Les étapes de la procédure de sélection sont les suivantes :

- Détermination de l'éligibilité des projets : le caractère émergent et novateur du projet notamment est un critère qui conditionnera l'éligibilité du dossier au processus d'évaluation,
- Expertise des dossiers,
- Classement des projets par le COSC (Conseil scientifique et clinique du Cancéropôle Est).

Les décisions du COSC sont souveraines, il n'est pas tenu de motiver ses décisions.

2. Critères d'évaluation

Les points suivants seront examinés :

- La qualité scientifique du projet et l'intérêt de la thématique (positionnement dans le contexte national et international),
- L'aspect émergent et novateur du projet,
- La qualité du candidat/équipe et de l'éventuel partenariat,
- La faisabilité sur 1 an,
- L'impact attendu et la suite envisagée.

Attention : une attention particulière est portée sur la présentation et la clarté du dossier. Merci donc à veiller à la qualité de la rédaction et la lisibilité de votre texte.

● **Modalités de candidature**

Le dossier de candidature sera rédigé en français et devra comprendre : la présentation administrative et scientifique du porteur, le résumé et la description du projet, l'argumentation émergence / faisabilité / perspectives, et le budget. Dans le cas d'une 2^e soumission, une réponse argumentée aux commentaires devra être apportée.

Tout dossier doit être déposé en remplissant le formulaire en ligne disponible à l'adresse escape.canceropole-est.org **au plus tard le 03 mars 2026**.

Les résultats seront communiqués aux équipes en juin 2026.

Le Cancéropôle Est affichera les résultats de l'appel à projets sur son site www.canceropole-est.org. Les porteurs des projets acceptent que les informations suivantes soient publiées : titre du projet, nom du porteur et de ses partenaires, résumé succinct du projet.

● **Suivi des projets**

Les projets sélectionnés feront l'objet d'une convention spécifique avec l'établissement gestionnaire des fonds. Les projets démarreront en septembre 2026. Les dépenses devront être engagées dans les 12 mois suivant la signature de la convention.

Un rapport intermédiaire en cours de réalisation sera demandé pour suivre l'avancée du projet. A l'issue de la période couverte par la convention, les porteurs de projets seront tenus de fournir au Cancéropôle Est un rapport comprenant un bilan financier justifiant l'utilisation des fonds, un rapport scientifique montrant la valeur ajoutée du financement obtenu, et un plan de gestion de données (modèle INCa).

Le financement du projet devra conduire au dépôt d'un projet à un appel à projets de plus grande envergure dans les deux années qui suivent le financement, sauf raisons particulières à justifier.

Un suivi sera réalisé sur les 3 années suivant la fin du financement (dépôt et succès aux appels à projets nationaux et/ou internationaux, publications, collaborations, valorisation, ...), ceci à des fins d'évaluation *a posteriori*, et les porteurs seront invités à présenter leurs travaux devant le COSC, ainsi qu'aux événements du Cancéropôle Est comme le Forum.

Contact

Pour toute demande d'information, vous pouvez contacter :

Emmanuelle FAIVRE
Cancéropôle Est
Tél : 03 88 25 87 13 ou 06 88 79 61 40
Email : emmanuelle.faivre@canceropole-est.org
Web : www.canceropole-est.org